

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

HAS  
Haute Autorité de Santé

**Décision n° 2008.12.085/MJ du 3 décembre 2008 portant nomination d'un membre  
de la commission de certification des établissements de santé**

NOR : SJSX0831277S

Le collège de la Haute Autorité de santé ayant valablement délibéré en sa séance du 3 décembre 2008,

Vu la loi n° 2004-810 du 13 août 2004 relative à l'assurance maladie ;

Vu le décret n° 2004-1139 du 26 octobre 2004 relatif à la Haute Autorité de santé ;

Vu le décret du 20 décembre 2004 portant nomination des membres du collège de la Haute Autorité de santé et du président du collège ;

Vu le décret du 10 janvier 2008 portant nomination des membres du collège de la Haute Autorité de santé ;

Vu la décision du collège de la Haute Autorité de santé du 16 janvier 2008 portant nomination de M. Jean-Paul Guérin en qualité de président de la commission de certification des établissements de santé ;

Vu la décision du collège de la Haute Autorité de santé du 20 mars 2008 portant nomination des membres de la commission de certification des établissements de santé,

Décide :

#### Article 1<sup>er</sup>

Mme Bussy (Catherine) est nommée membre de la commission de certification des établissements de santé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, en remplacement de M. Lucet (Bruno), démissionnaire.

#### Article 2

Le directeur de la Haute Autorité de santé est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de la santé.

Fait à Saint-Denis, le, le 3 décembre 2008.

Pour le collège :  
*Le président,*  
PR L. DEGOS